



# PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Direction Aménagement du Territoire et Transition écologique  
Service Transition Écologique et Connaissance Territoriale  
Unité Autorité Environnementale

Contact : paul.lenrume@guyane.gouv.fr

Cayenne, le 09/03/26

Le PRÉFET

à

Madame Jozivani BRANDELERO  
SAS Union Minière Guyane  
Route de la Madeleine  
258 Avenue Justin Catayée  
97 300 Cayenne

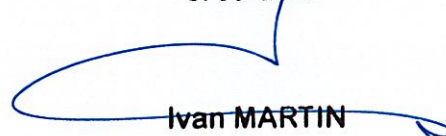
**Objet :** Examen au cas par cas pour un projet d'AEX "Bonhomme" à Roura.

**Référence :** DATTE/STECT/UAE/2026 – 39

Vous avez transmis le 21 janvier 2026, à l'autorité environnementale, un dossier de demande d'examen au cas par cas pour un projet d'Autorisation d'Exploitation Minière (AEX) "Bonhomme" sur la commune de Roura. Je vous prie de trouver ci-joint la décision de l'autorité environnementale vous exemptant de la réalisation d'une étude d'impact.

Je vous rappelle que la décision de l'autorité environnementale ne vous dispense pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires auxquelles le projet pourrait être soumis comme indiqué dans l'article 2 de la décision.

Pour le préfet.  
Le Directeur général des territoires  
et de la mer

  
Ivan MARTIN